

Règlement intérieur du club Star Basket Saint Vit

Préambule

Les règles de vie sont applicables à l'intérieur du club comme à l'extérieur : « Bonjour », « Merci » restent les mots clés que tout le monde a appris et appliquera.

L'adhésion au Club engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du Club.

Le Club de Basket est géré par des bénévoles, merci de respecter leur dévouement.

Le Club utilise des installations mises à disposition par la commune et, est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

La signature de la licence vaut accord de diffusion d'image sur le site internet du Club et/ou autre support.

Entraînement

Les parents qui viennent conduire les jeunes doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. En cas d'absence ou de retard de l'entraîneur, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du Club. Les mineurs sont placés sous la responsabilité de l'entraîneur quand il les prend en charge, c'est-à-dire à partir du début de l'entraînement effectif et ce jusqu'à la fin de celui-ci.

Chaque joueur doit participer aux entraînements. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur le plus tôt possible.

Un joueur ne venant pas à l'entraînement pour des raisons non valables pourra être sanctionné et non convoqué au match, l'entraîneur sera le seul à décider.

Matches, Gouters, Lavage et Transports

Les horaires et adresses des gymnases peuvent être consultés sur le site internet de la FFBB25 et sur celui du Club.

Pour un match en extérieur, l'horaire de départ doit être respecté. Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents. Toute personne qui véhicule des joueurs doit se renseigner auprès de son assureur et le cas échéant doit faire le nécessaire pour être assuré correctement pour le transport des tiers. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir suffisamment tôt son entraîneur.

Sauf avis contraire des parents ou tuteurs, confirmé par lettre recommandée à l'association, tout enfant inscrit, pratique en tournoi, en compétition, est par conséquent sujet à effectuer des déplacements.

Dans le cas de déplacement, les parents ou tuteurs sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) ou de le(s) confier personnellement aux chauffeurs des véhicules utilisés. Dans le cas où l'enfant est présent au lieu de rendez-vous non accompagné de ses parents ou tuteurs, il est considéré, en l'absence de courrier recommandé ou de mention spéciale sur le bulletin d'adhésion stipulant le contraire, que l'autorisation de transport lui est accordée.

Pour un match à domicile, les gouters seront effectués à tour de rôle par les parents.

Le lavage des tenues de sports sera effectué à tour de rôle par les parents.

Comportement et sanctions financières

Chaque licencié doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles de jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du Club pourra être sanctionnée. Le bureau pourra sans préavis ni avertissement exclure temporairement ou définitivement le responsable de ces agissements.

Les parents, les joueuses et les joueurs s'engagent à encourager les équipes avec un état d'esprit sportif, à respecter les décisions de l'entraîneur, des arbitres bénévoles ou officiels, tout manquement à ce paragraphe pourra entraîner une sanction.

Une bonne tenue, le respect des personnes et des matériels sont de règle au Club. Tout membre se faisant remarquer pour une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section après avoir été entendu par les membres du bureau.

En cas de sanction disciplinaire assortie d'une amende, l'amende sera à la charge de l'adhérent (à l'appréciation du Club). Une seule amende pour faute technique sera prise en charge par le club pour chaque joueur, une facture sera établie à compter de la deuxième. La facture sera remise à l'entraîneur qui la transmettra directement au fautif. Le joueur ne pourra pas participer aux matchs temps qu'il n'aura pas réglé sa dette.

Implication

Chaque licencié sera amené à assurer des tâches au sein du Club : arbitrage, tenue de table.

Lorsqu'un licencié est convoqué comme arbitre, marqueur ou chronométrateur, il doit être présent 20 minutes avant l'heure de la rencontre.

En cas d'indisponibilité, la personne doit prévoir elle-même son remplacement.

Licence et dotation

Le paiement de la cotisation est obligatoire. Des facilités de paiement sont possibles. Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel.

En aucun cas, les parts du Comité Départemental, de la Ligue et de la Fédération ne feront l'objet d'un remboursement.

En aucun cas le club n'effectuera de règlement pour autre motif pour un joueur.

Les stages d'arbitrage et d'encadrement technique sont entièrement pris en charge par le club.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres du Club.

Chacun doit se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.

Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour un meilleur fonctionnement du Club.

Signature des pages : du joueur et de son représentant légal (si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé » et de la date